

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE



Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques 2020-2022

PRÉFET DU VAL D'OISE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LISTE DES SIGNATAIRES	3
DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	4
MÉTHODE DE TRAVAIL ET MODALITÉS DE LA RÉDACTION DU PROTOCOLE (ÉTAPES DE TRAVAIL, PARTAGE AVEC LES PARTENAIRES DONT LE CONSEIL CITOYEN DE BEZONS)	
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	5
INTRODUCTION	6
ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL ET MODIFICATIONS	7
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT	8
ARTICLE 3 : MODALITÉ DE GOUVERNANCE	9
ARTICLE 4 : PRIORITÉS ET ENJEUX	10
DES OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PARTAGÉS	11
Sécurité / Prévention de la délinquance	11
2. Logement / cadre de vie	
3. Éducation / Réussite éducative	17
4. Santé.	19
5. Développement économique et emploi	20
PARTICIPATION DES HABITANTS	21
SIGNATURES	23
ANNEXES	25
GI OSSAIRE	26

PRÉAMBULE

La Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

À ce titre, les contrats de ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation et ont été prorogés par la loi de finances pour 2019 jusqu'en fin 2022, en cohérence avec les engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

La géographie prioritaire et l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville sont également prorogés jusque fin 2022.

Dans sa circulaire du 22 janvier, le Premier ministre demande aux préfets d'engager la rénovation des contrats de ville avec vous d'ici la fin juillet 2019, afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la politique de la ville.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Il s'inscrit en cohérence avec le contexte spécifique à chaque Contrat de Ville.

Dans le cadre de la démarche initiée sur le territoire de Bezons, le protocole va permettre de clarifier, de prioriser, de réorienter le Contrat sur la base des éléments découlant des ateliers participatifs et de l'actualisation des données locales.

LISTE DES SIGNATAIRES

- Communauté Agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- Ville de Bezons
- Préfet du Val D'oise
- Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise
- Conseil Départemental du Val d'Oise
- Conseil Régional d'Île-de-France
- CPAM du Val D'oise
- ARS d'Île-de-France
- DSDEN du Val d'Oise
- Pôle Emploi
- CAF du Val d'Oise
- AB-Habitat
- Logirep

DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

MÉTHODE DE TRAVAIL ET MODALITÉS DE LA RÉDACTION DU PROTOCOLE (ÉTAPES DE TRAVAIL, PARTAGE AVEC LES PARTENAIRES DONT LE CONSEIL CITOYEN DE BEZONS)

Sous l'égide du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances, une « task force » a été mise en place avec la désignation de référents opérationnels. Un COPIL de présentation a été organisé dans le courant du mois de mars 2019, pour chacun des arrondissements du Val d'Oise, afin de présenter aux acteurs des territoires la démarche proposée dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville.

La méthode de rénovation du Contrat de Ville pour le territoire de Bezons s'est appuyée sur les deux ateliers de concertation menés en juillet et en octobre 2019.

Ces temps participatifs autour de deux thématiques (habitat et cadre de vie, prévention de la délinquance et sécurité) ont été proposés aux acteurs du territoire (Institutionnels, associatifs, Conseil citoyen et habitants), afin d'acter ensemble les principaux engagements à déployer jusqu'en 2022. Ces groupes thématiques ont été animés par la déléguée du préfet et les équipes opérationnelles de la Ville de Bezons.

Les temps de travail ont pris appui sur les axes stratégiques et opérationnels du Contrat de ville, qui ont été mis en perspective face à la feuille de route gouvernementale (40 mesures) et les réalisations en cours afin de définir les contributions de chacun.

Le calendrier retenu pour la rénovation du contrat de ville de Bezons a été le suivant :

- Atelier « logement et cadre de vie » : 25/07/2019
- Atelier « sécurité et prévention » : 17/10/2019
- Signature de l'avenant :

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Cet avenant annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment:

- La loi de programmation pour la ville et la Le rapport « Démocratie participative et cohésion urbaine du 21 février 2014
- citoyenneté du 27 janvier 2017
- politique des conseils citoyens » de la La loi relative à l'égalité et à la Commission nationale du débat public (2018)
- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale: nous nous engageons », avril La circulaire du Premier Ministre du 22 2018
 - janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les

quartiers prioritaires: réinvestir l'ambition

- Le Pacte avec les quartiers pour toutes habitants des quartiers les entreprises (PAQTE)
- La mobilisation pour les habitants des quartiers, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018

INTRODUCTION

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, la politique de la ville, politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée est mise en œuvre au moyen du « Contrat de ville » document cadre qui engage de nombreux partenaires. L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaines, économique et sociale. Ainsi les domaines d'intervention s'étendent-ils de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

La Ville de Bezons connaît une longue expérience de la Politique de la ville. En effet, depuis les premiers dispositifs, des actions visant la réduction des écarts ont été déployées sous des formes diverses évoluant au fil des contrats et des conventions successives.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie. Pour identifier les quartiers prioritaires de cette politique, un critère unique a été choisi : le revenu des habitants.

Ainsi, le territoire de Bezons comporte aujourd'hui 2 Quartiers Prioritaires (QPV) dans lesquels résident 2 336 habitants, soit près de 8 % de la population totale de la ville. La spécificité de Bezons dont la géographie prioritaire représentait avant la réforme près de 60 % de la population, réside dans le fait qu'une partie conséquente du territoire (les anciennes ZUS) est sorti de la géographie prioritaire et a été classée en Quartier de Veille Active (QVA).

Ces deux quartiers prioritaires, ainsi que les quartiers de veille active, souffrent de difficultés et les écarts entre le reste du territoire sont toujours marqués **.

	Population des 0-24 ans (2013)	Taux de pauvreté (2014)	Taux d'emploi	Part des familles monoparentales (2013)	Retard scolaire en 3ème (2015)
Delaune Masson Colomb	41,7%	40,4%	53,0%	23,4%	33,0%
Brigadières Henri Barbusse*	38,5%	42,0%	55,0%	13,4%	21,0%
Bezons	35,7%	NC	66,0%	13,8%	22,0%

Note

^{* :} le quartier « Brigadières Henri Barbusse » est situé sur les communes de Bezons et d'Argenteuil

^{** :} source études sociales cabinet d'étude Ithéa conseil janvier 2019

	Familles monoparentales	Part des mineurs vulnérables sur le plan socio éducatifs	Jeunes de 16-24 ans ni en emploi ni en formation	Indice de chomage estimé des 15-64 ans (%)	
iris QVA de l'Agriculture	22,0%	38,0%	24,0%	21,3%	
iris QVA Vai de Chênes	14,0%	17,0%		17,1%	
Bezons	14,0%	22,0%	20,0%	16,0%	

Note : Source Diagnostic de la politique de la ville cabinet compas février 2019

ARTICLE 1: IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL ET MODIFICATIONS

Les villes d'Argenteuil et de Bezons ont signé un accord d'intercommunalité le 14 décembre 2005; celui-ci s'est traduit par la naissance, le 1er janvier 2006, de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons. En 2015, un Contrat de Ville intercommunal (Argenteuil-Bezons) a été signé pour la période 2015-2020.

La ville d'Argenteuil annonçant sa volonté de rejoindre la métropole du Grand Paris, Bezons a rejoint la communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine créée au 1er janvier 2016.

Le contrat de ville intercommunal (Argenteuil - Bezons) est repris pour ce qui concerne la ville de Bezons par la communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CASGBS).

La CASGBS, qui regroupe 19 communes, est un établissement public intercommunal crée le 1er janvier 2016 (confirmé le 20 avril 2019).

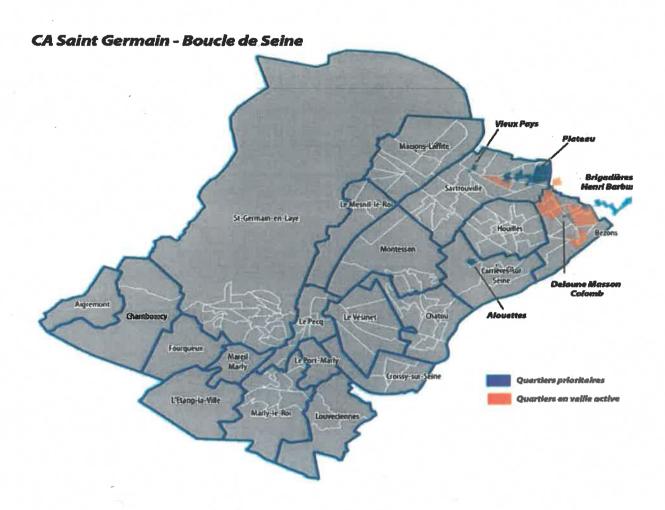
Elle accueille 334 326 habitants . source recensement 2015

La CASGBS compte actuellement 5 quartiers prioritaires retenus dans le cadre de la politique de la ville.

Deux sont situés sur la commune de Sartrouville, un sur la commune de Carrières-sur-Seine et deux sur celle de Bezons .

Les quartiers prioritaires de la commune de Bezons sont les suivants :

 Delaune-Masson-Colomb (1 486 habitants) source études sociales cabinet d'étude Ithéa conseil janvier 2019. Brigadières-Henri Barbusse: un quartier prioritaire situé sur les 2 communes de Bezons (850 habitants) et d'Argenteuil (1 800 habitants) source contrat ville Argenteuil Bezons.



Ainsi, depuis le 1er janvier 2016 la CASGBS est compétente en matière de politique de la ville.

ARTICLE 2: OBJET DE L'AVENANT

Il ne s'agit pas de produire un document de plus, mais d'apporter une lisibilité aux intentions contenues dans le Contrat de Ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux textes et mesures adoptés.

Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville.
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation).
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens.

 Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils).

• Préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la ville après 2022.

ARTICLE 3: MODALITÉ DE GOUVERNANCE

Un pilotage structuré

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Il semble intéressant à ce stade du contrat de réaffirmer un système de gouvernance; « Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. ». Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville. Chapitre II – art.6 – alinéa 1er de la loi du 21 février 2014.

Le comité de pilotage (COPIL) est donc la seule instance légitime pour prendre toutes les décisions concernant le contrat de ville. Les décisions se prennent sur la base d'objectifs communs et d'une prise de responsabilité partagée.

Souvent, le constat réalisé est que cette instance s'apparente à une chambre d'enregistrement, les discussions trop souvent financières prennent le pas sur les débats de fond tant sur les orientations que sur les enjeux du territoire. Les signataires du contrat de ville doivent s'entendre sur les modalités de fonctionnement.

Les participants au Comité de Pilotage doivent être habilités à décider, se prononcer. Les membres ne doivent pas être les mêmes que ceux du Comité Technique qui ont pour rôle de mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage.

La démarche de rénovation des contrats de ville permet de se réinterroger et se doter d'outils de suivi concernant les instances de gouvérnances (COPIL, COTECH).

Une bonne gouvernance constitue un enjeu déterminant pour le Contrat de ville.

Deux instances sont définies :

- Le Comité de pilotage (COPIL) est l'organe politique du Contrat de ville : il est co-présidé par le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et le Maire de la Ville de Bezons. Il est composé de l'ensemble des signataires en tenant compte de l'ajout de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine et de membres du Conseil citoyen de Bezons.

Les missions principales sont :

- Proposer les orientations stratégiques (débattre sur la nature des interventions qu'il conviendrait de conduire au regard des enjeux observés et des objectifs fixés).
- Assurer le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville.
- Proposer le programme d'actions et leurs financements.
- Suivre les engagements des signataires.
- · Mobiliser pleinement le droit commun au service des objectifs collectivement fixés.

Fréquence : une fois par an, a minima.

- Le Comité technique (COTECH) : il est co-animé par l'État et la Ville de Bezons. Il est composé des techniciens des différentes composantes du COTECH et de membres du Conseil citoyen. Les missions principales sont :

- Préparer les décisions du COPIL et assurer le suivi des décisions de celui-ci
- Organiser les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

Fréquence : deux fois par an, a minima.

L'ingénierie mobilisée

A l'origine du Contrat de ville Argenteuil-Bezons, il existait plusieurs niveaux d'animation :

- un niveau intercommunal pour la coordination d'ensemble du contrat de ville et pour le suivi du volet développement économique et emploi) ;
- un niveau communal pour la mise en œuvre des volets relevant des villes.

Depuis la dissolution de la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons (CAAB) et le rattachement de la Ville de Bezons à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine, un nouveau cadre de travail partenarial a été défini à l'échelle territoriale.

Le pilotage du contrat de ville (l'évaluation et le suivi d'ensemble des contrats de villes existants sur le territoire communautaire) relève du service politique de la ville de la CASGBS. Cependant, la vacance du poste du chef de projet politique de la ville de la CASGBS depuis décembre 2018 n'a pu encore permettre le pilotage de la rénovation du contrat de ville par la CASGBS.

Le recrutement d'un chef de projet politique de la ville est en cours à la CASGBS depuis décembre 2019.

Au niveau de la ville de Bezons, le secteur politique de la ville est composée :

- d'un chef de projet (50 % d'un temps plein) qui assure la mise en œuvre du contrat de ville
- d'un référent GUP/Convention d'exonération de la TFPB (25 % d'un temps plein)

ARTICLE 4: PRIORITÉS ET ENJEUX

La mobilisation des politiques publiques de droit commun a été élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

L'impératif de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics signataires des Contrats de Ville doit ici être réaffirmé et le Contrat de Ville doit trouver les moyens de concrétiser cette mobilisation (définition de la notion de droit commun, transparence et partage des données, identification et mesure du déploiement réel des politiques publiques de droit commun).

DES OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PARTAGÉS

1. Sécurité / Prévention de la délinguance

PILIER COHÉSION SOCIALE

0S 2 : Promouvoir le vivre ensemble, la solidarité, l'accès aux droits et la citoyenneté

OO 4: Renforcer les actions de médiation et de prévention de la délinquance dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

PILIER CADRE DE VIE/ RENOUVELLEMENT URBAIN

OS 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité et renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers.

- OO 2 : Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place un dispositif de GUP pour accompagner l'évolution des usages et pratiques des espaces pour l'ensemble des quartiers prioritaires.
- 00 6 : Garantir la tranquillité publique et résidentielle, en intervenant en priorité sur les trafics de stupéfiants.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS ISSUS DES GROUPES DE TRAVAIL « RÉNOVATION DU CONTRAT DE VILLE »

Constats - difficultés

Ressources - leviers

trafics de stupéfiants principalement situés sur les terme) et déploiement de la vidéo-protection (27 QVA (Tête de Pont et cité des Sycomores).

Concentration des épaves sur les espaces Mise en place d'un CLSPD-R en avril 2017. publics.

Insuffisance des effectifs de la Police Nationale mobilisable. sur le commissariat d'Argenteuil.

Difficulté d'intervenir dans les QVA sur les dégradations volontaires du patrimoine des bailleurs sociaux liée à la perte des moyens Forte présence d'agents de proximité dans les financiers (exonération TFPB).

Les problèmes de sécurité aux abords du collège implantation d'une nouvelle association de Lycée de Bezons + climat au sein même des dans le lycée du Grand Cerf).

Consommation de stupéfiants chez les jeunes en établissements, projet sur la prévention des particulier.

Des parents d'élèves inquiets des dangers que Un réseau d'acteurs locaux identifiés (référent constitue, pour leurs enfants, l'environnement de jeunesse, centre social, club de prévention...) certains quartiers.

Une délinquance caractérisée par d'importants Création d'une police municipale (10 agents à points à ce jour).

Soutien financier du Département sur la sécurité

Signature d'une convention tripartite préfetprocureur-bailleurs sociaux.

résidences d'ABH.

H Wallon et trafic de stupéfiants à la sortie du prévention spécialisée sur le territoire (CONTACT) en avril 2017 engagée dans une dynamique de établissements (hausse des conseils de discipline travail en réseau avec les acteurs du territoire (lutte contre le décrochage, médiation aux abords collège et présence au sein addictions) etc....

Mise en place d'actions de formation des acteurs locaux aux « valeurs de la république ».

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Créer 1300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine

A ce stade, 3 QRR dans le Val d'Oise : Sarcelles/Garges-Lès-Gonesse ; Fosses/Louvres ;
 Argenteuil

Sécurité du Quotidien (PSQ) - Renforcer le lien police population

· Comptes-rendus annuels faits aux élus sur l'état de la délinquance.

185 délégués à la cohésion police-population (DCPP) contre 151 aujourd'hui

Nombre de DCPP en QPV sur Bezons.

Renforcer le partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les collectivités locales autour de l'accueil et la prise en charge des mineurs et majeurs sous main de justice

Nombre de réunions partenariales.

Nombre de mineurs et majeurs sous main de justice pris en charge.

Requérir dans le cadre de la politique pénale mise en œuvre par le procureur de la République le recours aux mesures de TIG et de réparation pénale

Nombre de TIG accueillis.

Nombre de mesures de réparations pénales accueillies.

Pérenniser le financement du poste Intervenant Social en Commissariat (ISC)

Montant du financement dans le cadre du FIPD sur le poste.

Généraliser les Plans locaux de prévention de la radicalisation

Effectivité du plan.

Assurer le suivi de la Convention tripartite Préfecture / Parquet / Bailleurs sociaux relative à la sécurisation de l'habitat social

Nombre de bailleurs signataires.

Proportion des bailleurs présents à Bezons.

Nombre de situations signalées.

Nombre de personnels des bailleurs sensibilisés à la procédure.

Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés

Résultat de l'action des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR).

Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policier formateurs anti drogue).

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEZONS

Favoriser le partenariat police nationale avec la nouvelle police municipale

Nombre de « cellule de veille » mise en place en raison des circonstances et du contexte sur les quartiers politiques de la ville.

Renforcer la coordination des acteurs locaux sur la sécurité

Nombre de réunion du CLSPD-R.

Favoriser les relations police municipale et bailleurs

Nombre d'actions réalisées.

Poursuivre le déploiement du dispositif de vidéo-protection

Nombre de caméras en QVA et QPV.

Améliorer les relations police/population

Nombre d'actions réalisées

Soutenir les actions de médiation, de prévention de la délinquance et des addictions

- Montant du financement de la prévention spécialisée.
- Nombre d'actions réalisées.
- Nombre de jeunes touchés.

Favoriser la mise en place, en partenariat avec l'État, d'actions de formation des acteurs locaux aux « valeurs de la république » et à la laïcité

- Nombre d'actions réalisées.
- Nombre de professionnels concernés.

ATTENTE VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

Bailleurs

- Prise en compte de la spécificité de la géographie prioritaire bezonnaise et des problématiques des QVA.
- Poursuite des diagnostics en marchant en s'appuyant sur l'expertise d'usage des habitants.

Établissements scolaires

- Médiation aux abords du collège Henri Wallon.
- Prise en compte des trafics de stupéfiants aux abords du Lycée de Bezons.
- Poursuivre et renforcer le travail en réseau sur la parentalité avec les parents d'élèves.

Conseil Départemental

Maintien des moyens alloués à la prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires

2. Logement / cadre de vie

PILIER CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

OS 1: Maintenir un cadre de vie de qualité et renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers

- OO 1.2 : Intervenir sur les espaces publics et les espaces privés résidentiels et mettre en place un dispositif de GUSP pour accompagner l'évolution des usages et pratiques des espaces pour l'ensemble des quartiers prioritaires
- OO 1.5 : Garantir une qualité de service de bon niveau dans les résidences de logements sociaux
- OO 1.6 : Garantir la tranquillité publique et résidentielle, en intervenant en priorité sur les trafics de stupéfiants

PILIER COHESION SOCIALE

OS 3: Promouvoir le vivre ensemble, la solidarité, l'accès au droit et la citoyenneté

 OO 3.3 : Pérenniser et dans certains cas renforcer l'accès au droit et accompagner les habitants dans la maîtrise des savoirs de base : linguistique, accompagnement à la citoyenneté

ELÉMENTS D'ÉVALUATION ISSUS DES GROUPES DE TRAVAIL « RÉNOVATION DU CONTRAT DE VILLE »

Constats - Difficultés Leviers - Ressources Quartier dynamique : livraison d'une centaine de

logements, 150 à venir (le long du boulevard Péri et en limite de Roger Masson)

Convention GUP signée en 2016, arrivée à échéance :

- -Améliorations visibles de l'entretien des espaces collectifs (replantation d'espaces verts/ suppression de haies)
- Convivialité : réhabilitation du LCR Brigadières, Jardins partagés (inauguration en 2019)
- Difficultés conjoncturelles (vacance de poste de la direction du centre social Doisneau) et structurelles (pas de poste à temps plein dédié à la GUP) d'ingénierie qui n'ont pas permis le suivi des diagnostics en marchant
- Réunion gardiens mises entre parenthèses (vacance du poste de direction)
- Amélioration de la circulation et du stationnement mis entre parenthèses : réflexion globale nécessaire sur le quartier en pleine transformation (ZAC coeur de ville, parking public...)
- Absence de visibilité de partenaires de la GUP sur le plan pluriannuel de gros entretien

Renouvellement de la convention GUP

Programmation des actions prévues par la convention d'exonération de la TFPB

Outil de pilotage et de suivi de la GUP

- Nécessité d'une procédure permettant aux habitants et partenaires de signaler les problèmes et d'avoir un retour sur le suivi de la demande
- isolement d'un nombre croissant d'habitants liés au vieillissement de la population des QPV, de la dématérialisation des démarches notamment administratives, de la non maîtrise de la langue française

Dispositif Mobicité de la régie des quartiers

Ateliers de savoirs sociolinguistiques (liste d'attente sur les 2 ateliers)

Observatoire du vieillissement en cours chez Logirep (échéance 2020)

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées

- Nombre de copropriétés dégradées bénéficiant d'une intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans les quartiers bénéficiaires du contrat de ville.
- Nombre de logements traités dans les sites prioritaires.

Garantir l'utilisation des moyens financiers de la TFPB

- Ecart entre la programmation et le réalisé : comparatif du montant global et sur les axes de la programmation
- Avenant de prolongation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour 2021/2022

Eviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers bénéficiaires du contrat de ville

- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclue d'ici 2022.
- Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25 % de demandeurs de logement social les plus modestes (cible 25 %).

Développer l'accès au permis de conduire

- Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis de conduire à 1 euro par jour situées à proximité des QPV.
- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permisde conduire en mission locale.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEZONS

Renforcer la démarche de Gestion Urbaine de Proximité pour la période 2020-2022

- Finalisation et signature d'une nouvelle convention.
- Mise en place d'outils de pilotage et de suivi.
- Nombre de réunions entre les différents acteurs de gestion.
- Nombre d'acteurs réunis.
- Nombre de diagnostics en marchant mis en place chaque année.

Poursuivre la mise en œuvre de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans chaque QPV

- Nombre de programmations,
- Nombre d'actions réalisées de la programmation initiale (par item).
- Ecart financier entre le montant total programmé de dépenses et le montant réalisé de

dépenses.

Nombre de réunions avec chaque bailleur dans le cadre du suivi annuel.

Associer les habitants des QPV à l'amélloration du cadre de vie

- Nombre de locataires mobilisés (conseil citoyen, amicales de locataire).
- Prise en compte des demandes/ retours d'information.

Lutter contre l'isolement (personnes âgées, familles monoparentales, primo arrivants...) :

- Nombre d'actions.
- Nombre de personnes touchées.

Création d'un poste de médiateur dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique

- Cofinancement d'un poste d'adulte relais (médiateur numérique).
- Nombre de personnes touchées.
- Nombre d'actions de formation des habitants.

Développement des actions favorisant l'apprentissage du français

- Cofinancement d'un atelier supplémentaire.
- Nombre de personnes touchées sur les QPV.

ATTENTE VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

Ville de Bezons :

- Désignation par chaque bailleur d'un référent GUP identifié.
- Cofinancement de l'atelier d'apprentissage du français.

Éducation / Réussite éducative 3.

PILIER COHESION SOCIALE

OS 1 : Favoriser la réussite éducative

- OO 1.1: Poursuivre l'accompagnement à la scolarité et accompagner les parcours
- OO 1.2: Développer le soutien à la parentalité, particulièrement auprès des familles monoparentales.
- OO 1.3 : Prévenir le décrochage scolaire auprès du public adolescent par la mise en place d'actions spécifiques et le renforcement de la coordination des intervenants.
- OO 1.4 : Développer les leviers éducatifs afin de prévenir et lutter contre les discriminations (notamment au travers de l'accès à la culture).

OS 3 : Promouvoir le vivre ensemble, la solidarité, l'accès aux droits et la citoyenneté

- OO 1.1: Renforcer les actions pour capter les publics éloignés des pratiques culturelles et
- OO 1.2 : Favoriser l'accès à la citoyenneté par le soutien aux initiatives favorisant la solidarité.
- OO 1.4 : Renforcer les actions de médiation et de prévention de la délinquance dans une logique de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Constats - Difficultés

Leviers - Ressources

Des écarts de réussite scolaire marqués sur les Une population jeune fortement prise en compte quartiers prioritaires.

Des parents inquiets, en demande de soutien

Nécessité de renforcer, structurer localement le dans le réseau des acteurs locaux, ayant su travail en réseau des acteurs contribuant à une élargir son champ d'intervention aux années approche globale de la jeunesse.

Nécessité d'établir des liens de grande proximité Un référent jeunesse dédié exclusivement aux avec les jeunes des QPV éloignés des politiques jeunes de droit commun.

Ouverture de deux classes de Toutes Petites Bezons (ATSEM, équipement).

dans la programmation des actions mises en place sur les QPV.

Un Programme de Réussite Educative intégré collège (atelier transplanté...).

QPV des (accès loisirs/projets/accompagnement) en lien avec le centre social du quartier.

Sections (TPS), moyens affectés par la ville de Une association de prévention spécialisée CONTACT qui développe des projets avec le collège Henri Wallon et le Lycée : lutte contre le décrochage,/médiation aux abords du collège, passerelle CM2 / 6ème, présence au sein des établissements et accueil des exclus temporaire.

Un CLAS intervenant sur les CM1/CM2.

Une permanence d'écoute et de conseil parents/enfants, bien repérée par les partenaires permettant de pallier aux difficultés d'accès aux structures de prise en charge psychologiques (liste d'attente ...).

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

100 % de classes de CP et CE1 dédoublées en REP | REP+ en 2019/2020

- Nombre de classes CP | CE1 en REP | REP + (89 classes).
- Dont CP dédoublé en REP | REP + (41 classes).
- Dont CE1 dédoublé en REP | REP + (48 classes).

Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ºme

Nombre de stages proposés

Soutenir et maintenir l'action du Programme de Réussite Educative

- Nombre d'enfants suivis (120 enfants suivis individuellement à Bezons).
- · Crédits alloués par l'État au titre du BOP 147.

Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de 30 000 places)

Nombre de places en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant créées en QPV.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEZONS

Poursuive la dynamique déployée dans le cadre du Programme de Réussite Éducative et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

- Nombre de suivis individualisés au sein du PRE.
- Nombre d'enfants touchés dans le cadre du CLAS.
- Nombre de réunions des EPS.
- Nombre de partenaires participants aux EPS.

Favoriser l'accès aux droits des jeunes issus des quartiers prioritaires par la mise en place d'actions dédiées à ce public

- Nombre de jeunes touchés.
- Nombre de projets co-construits avec le public.
- Nombre d'actions réalisées.

Lutter contre le décrochage scolaire par le développement de moyens adaptés pour la prise en charge de difficultés avérées (en lien avec les tissus associatifs, et les acteurs de l'éducation)

- Nombre d'actions réalisées.
- Nombre de ieunes touchés.

Initier des coordinations locales des acteurs de l'éducation relatives à la réussite éducative

- Nombre de coordinations.
- Nombre de partenaires.
- Suivi de la mise en place des coordinations.

Favoriser et soutenir des actions dédiées au soutien à la parentalité au travers du REAPP notamment

- Nombre d'actions.
- Nombre de participants (parents et partenaires).

4. Santé

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Doubler le nombre de maison et centres de santé d'ici 2022

Nombre de maisons et centres de santé pluriprofessionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate d'ici 2022.

ATTENTE VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

État :

Renforcer l'animation du réseau d'acteurs et Contractualiser un nouveau Contrat Local de Santé sur 5 axes prioritaires :

- Offre de soins et l'accès aux soins.
- Périnatalité.
- Santé mentale.
- Prévention et promotion de la santé.
- Santé environnementale.
- Date de signature du CLS
- Nombre de rencontres partenariales réalisées (Cotech, COPIL, groupes de travail)

Animer, coordonner le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) issu d'un partenariat avec l'hôpital d'Argenteuil et la ville de Bezons (diagnostic partagé avec tous les acteurs, stratégie opérationnelle)

· Nombre de rencontres partenariales réalisées (Cotech, COPIL, groupes de travail)

5. Développement économique et emploi

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Poursuivre le déploiement des emplois francs

Nombre d'emplois francs (actuellement 1200 emplois francs signés sur le Val d'Oise).

Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France

Nombre d'entrepreneurs des quartiers accompagnés.

Investir plus de 2 Milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée

- Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).
- Nombre et part de jeunes en E2C résidant en QPV (cible 40 %).
- Nombre et part de jeunes en Epide résidant en QPV (cible 50 % en 2022).

Accompagner 100 000 jeunes dans les quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018

- Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite.
- Nombre de jeunes parrainés (dont en QPV).

Projet d'instance de coordination opérationnelle (ex : Bassin Économique Emploi Formation mis en place en mars 2019)

- Nombre de réunion, nombre de partenaires.
- Nombre d'actions issues de l'instance.

Développer l'accès au permis de conduire

- Nombre d'auto-écoles associatives.
- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié du permis à 1 euro.
- Nombre de missions locales équipées en simulateur pour l'apprentissage du permis de conduire.

PARTICIPATION DES HABITANTS

PARTICIPATION DES HABITANTS

OS: Pérenniser le Conseil citoyen (CC) créé

- OO: Favoriser le renouvellement des membres du CC
- OO :Favoriser la participation des conseillers citoyens aux différentes instances du Contrat de Ville (COTECH, COPIL, Avis programmation contrat de ville+ TFPB)

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Constats - Difficultés

Leviers - Ressources

Création en 2015 d'un Conseil Citoyen unique au regard de la taille des deux guartiers prioritaire.

Composé de 17 membres : 9 pour le collège « acteurs locaux » et 8 pour le collège « habitants ».

Porté par une structure associative, la régie des quartiers.

Parmi ses 17 membres, 5 sont actifs.

Actions mises en oeuvre: réunions d'accompagnement à la création, participation à des journées de formation du conseil citoyen.

Sur la période 2015-2019 des représentants du conseil citoyen ont participé :

- aux comités de pilotage intercommunal du contrat de ville ;
- aux comités consultatifs de réussite éducative (CCRE) ;
- aux réunions annuelles de bilans et programmation du contrat ville :
- aux ateliers sur la rénovation du contrat de ville.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Créer 1000 postes d'adultes-relais à partir de 2019 à l'échelle nationale

- Nombre de poste d'adultes-relais créés.
- 113 postes supplémentaires ont été créés sur le Val d'Oise, actuellement 2 postes sont pourvus à Bezons et un troisième est en cours de recrutement.

Doubler le nombre de postes de coordinateurs associatifs dans les quartiers dès 2019

- 50 nouveaux postes pour le département du Val d'Oise en 2019.
- Nombre de postes FONJEP créés sur la commune.

Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 en France

Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale par QPV.

Développer le service civique

- Nombre de jeunes en service civique (dont part QPV).
- 75 postes de service civique sur le territoire.

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers

- Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville.
- Part des projets soutenus relevant de la thématique « égalité femme/homme ».

Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République » et à la laïcité

Nombre d'acteurs formés.

Attribuer 15 millions d'euros aux associations nationales les plus structurantes dans le cadre de l'appel à projet Tremplin Asso.

Jumeler les institutions culturelles avec les QPV

Nombre de jumelage avec les établissements culturels.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEZONS

Pérenniser le Consell Citoyen (CC) créé et favoriser sa participation aux différentes réunions politique de la ville

- Nombre de nouveaux membres
- Nombre de réunions du conseil citoyen (séances plénières, réunions de suivi)
- Nombre de visites d'actions
- Nombre de membres actifs du Collège « Habitants »
- Nombre de membres actifs du Collège « Acteurs Locaux »
- Participation aux COTECH, COPIL, réunions sur la TFPB, la GUP

SIGNATURES





ANNEXES

GLOSSAIRE

CASGBS: communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine

CLAS: contrat local de l'accompagnement à la scolarité

CLSPD-R: conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance et de la

radicalisation

COPIL: comité de pilotage

COTECH: comité technique

E2C: école de la deuxième chance

EPS : équipe pluridisciplinaire de soutien

EXOTFPB : exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties

FIPD: fonds interministériel pour la prévention de la délinquance

GLTD : groupement local de traitement de la délinquance

GUP : gestion urbaine de proximité

GUSP: gestion urbaine et sociale de proximité

OO: objectif opérationnel

OS: objectif stratégique

PRE : programme de réussite éducative

QPV : quartier prioritaire politique de la ville

QVA: quartier de veille active

REAPP: réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

TIG: travail d'intérêt général

ZUS: zone urbaine sensible

Signé par : Dominique LESPARRE

Date: 23/06/2020

Qualité : Maire, President de la Caisse des Ecoles, Président du

CCAS